

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

Télécharger le cahier des charges et règlements (<http://www.minimaousse6.fr/app/uploads/2015/09/Site-internet-2-Cahier-des-charges-et-reglements-MM6.pdf>)

Ce concours s'adresse aux écoles d'enseignement supérieur exerçant dans les pays suivants : France, Belgique et Suisse. Les écoles tunisiennes sont invitées à participer sur les bases d'un règlement spécifique (voir onglet La Tunisie pays invité).

## CANDIDATS / ÉQUIPES

Le concours est ouvert aux étudiants de niveau L3 ou au-delà, inscrits pour l'année universitaire 2014/2015 ou 2015/2016 dans une école française, belge, suisse ou tunisienne d'architecture, de design, d'art, du paysage, ou dans une école d'ingénieurs. En cas d'inscription en équipe, l'un des membres de l'équipe au minimum, le mandataire, doit correspondre à ces critères.

Langue : Le concours est uniquement en langue française.

## ÉTAPE 1

### NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Lors de leur inscription, les candidats doivent obligatoirement choisir un code d'identité qui fera office de signature sur leur projet pendant le concours. Celui-ci doit se composer de 3 chiffres puis de 2 lettres, choisis à la convenance des candidats.

Les candidats apposeront le numéro d'identité qu'ils ont choisi en haut à droite de tous les supports : couverture de cahiers, panneaux, support de la maquette, fiche de synthèse, cédérom et sa boîte.

## ÉTAPE 2

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats peuvent concourir librement ou dans le cadre de l'enseignement qu'ils suivent. Si le projet est fait dans le cadre des études, les étudiants se présentent en leur nom en mentionnant le nom de l'école, des enseignants responsables, le cycle et l'intitulé du cours. Chaque équipe désigne un mandataire qui correspond aux critères mentionnés au paragraphe précédent. Le formulaire d'inscription à compléter est joint à la fin du dossier. Le numéro d'identification est à inscrire sur ce formulaire. Il faut agraffer au formulaire la photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité du mandataire de l'équipe (de l'année 2014/2015 ou 2015/2016). Le document de cession de droit est également à joindre au dossier, complété et signé par le mandataire et les membres de l'équipe. Joindre 2 enveloppes timbrées comportant l'adresse du mandataire.

## DÉROULÉ DU CONCOURS

Le concours Mini Maousse 6 se déroule en deux phases.

Phase 1, la présélection (rendu sur dossier) : une commission d'experts sélectionnera les projets habilités à poursuivre le concours.

Phase 2, sélection définitive par le grand jury (rendu sur maquettes, planches, dossier et clip vidéo) : les candidats retenus pour la phase 2 devront impérativement transmettre les éléments supplémentaires requis.

### Phase 1 – La présélection

Pour la phase 1 du concours, chaque équipe ou candidat devra fournir :

- **1 cahier format A4** (20 pages maximum) devant rendre compte de la démarche du projet. Il devra être introduit par une note conceptuelle : parti pris, objectif, solutions... (2000 signes maximum).  
Il devra contenir en priorité l'ensemble des informations qui permettent de vérifier :
  - le principe constructif du bâti (applicable dans toutes les configurations définies dans le cahier des charges)
  - le principe constructif de la couverture (applicable dans toutes les configurations définies dans le cahier des charges),
  - les détails des équipements pour chaque fonction,
  - la nomenclature des matériaux utilisés.
- **1 cahier format A3** (20 pages maximum) contenant les plans masses des trois sites et les plans et coupes côtés de l'unité d'habitation ainsi que les représentations (perspectives) qui permettent de saisir la proposition dans tous les détails de construction, d'aménagement et dans toutes les configurations définies dans le cahier des charges.
- **Dossier numérique** (MAC ou PC) contenant :

Les cahiers formats A4 et A3 devront être fournis sous format numérique (CD, clé USB...).

Tous ces éléments devront comporter le numéro d'identification « visible » choisi par les équipes.

ATTENTION !

- Tout dossier incomplet sera éliminé.
- L'ensemble de ces éléments devra être conditionné proprement.

Aucune réclamation ne pourra être envisagée dans le cas de colis endommagé.

### Phase 2 – Sélection par le grand jury

Les équipes présélectionnées devront obligatoirement, durant la phase 2, sous peine de rejet de leur candidature :

- Apporter des réponses sur les réserves éventuelles qui auront été émises par la commission d'experts lors de La présélection (Phase1).
- Produire 2 panneaux rigides de 80cm x 80 cm comportant les éléments graphiques et visuels qui expriment le plus clairement possible les caractéristiques de leur projet :
  - 1 panneau qui explique l'aménagement des 3 sites,
  - 1 panneau qui explique l'unité d'habitation, sa déclinaison et son aménagement.
- Réaliser une maquette qui explique la modularité de l'unité d'habitat du projet à l'échelle 1/20.

Chaque maquette devra être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises et posséder un conditionnement pour le transport (caisse réutilisable).

- Renvoyer le dossier numérique de la phase 1 mis à jour.
- Réaliser un clip vidéo de 2 minutes maximum (vidéo à encoder sur le site Dailymotion ou Youtube).

#### **RAPPELS :**

Tout dossier incomplet sera éliminé.

Chacun des éléments du dossier papier devra comporter (dans le coin haut à droite) le numéro d'identité choisi.

## **CALENDRIER DU CONCOURS**

Pour la phase 1, les projets (dossier et dossier administratif) devront être réceptionnés entre le 11 janvier 10h et le 14 janvier 2016 à 16h au plus tard à

Cité de l'architecture & du patrimoine  
Secrétariat du concours Mini Maousse  
7 Avenue Albert de Mun  
75016 Paris

Les candidats retenus pour la phase 2 seront informés par courriel avant la mi-février 2016.

Pour la phase 2, les projets (maquette, clip vidéo, mises à jour des dossiers...) devront être réceptionnés en mars 2016, à la Cité de l'architecture & du patrimoine (adresse indiquée sur le site Internet).

Cette date sera précisée par courriel aux mandataires des équipes concernées.

## **SPÉCIFICATIONS**

Les expéditions des documents et des maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité.

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets ; ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents et maquettes envoyés.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, les maquettes peu soignées ou endommagées, et les dossiers arrivés hors délais.

## **LES SÉLECTIONS DU JURY**

Les résultats et les différentes étapes du concours seront présentés à la presse et sur le site [www.minimaousse6.com](http://www.minimaousse6.com) (<http://www.minimaousse6.com>)

### Phase 1 – La présélection

Sélection par une commission d'experts.

### Phase 2 – Le grand jury

Le grand jury désignera 12 projets lauréats au maximum parmi les projets sélectionnés en phase 1.

Des « mentions » et des « coups de cœur » pourront également être attribués, ainsi que des prix spéciaux (Tunisie).

Tous les projets sélectionnés et primés par le grand jury feront l'objet d'une valorisation par le biais du site Internet du concours, d'une exposition et d'une publication.

### Phase 3 – Phase de réalisation

Les étudiants lauréats auront l'opportunité de réaliser une maquette de leur projet et des éléments à échelle 1 dans le cadre d'un workshop à l'École supérieure du bois à Nantes.

---

**ARCHIVES ([HTTP://WWW.MINIMAOUSSE6.FR/ARCHIVES/](http://www.minimaousse6.fr/archives/))**  
**MENTIONS LÉGALES ([HTTP://WWW.MINIMAOUSSE6.FR/MENTIONS-LEGALES/](http://www.minimaousse6.fr/mentions-legales/))**  
**FAQ ([HTTP://WWW.MINIMAOUSSE6.FR/FAQ/](http://www.minimaousse6.fr/faq/))**  
**CONTACT ([HTTP://WWW.MINIMAOUSSE6.FR/CONTACT/](http://www.minimaousse6.fr/contact/))**  
**PARTENAIRES ([HTTP://WWW.MINIMAOUSSE6.FR/PARTENAIRES/](http://www.minimaousse6.fr/partenaires/))**